

Sommaire des changements apportés à la Politique d'organisation en vigueur pour les Championnats nationaux de 2019

8 février 2019

Dans le cadre d'une approche centrée sur l'athlète et dans l'esprit de construire, de croître de célébrer et de mettre en valeur notre sport, des révisions et des mises à jour régulières de nos politiques d'organisation qui influenceront de manière positive le développement général du biathlon au Canada sont essentielles. Nous souhaitons agir comme leaders en nous assurant d'offrir des expériences de compétition significatives et adaptées au développement par l'entremise d'événements modernes et électrisants. Nous devons chercher des façons d'accélérer la croissance du nombre et de la qualité de nos athlètes, de nos entraîneurs et de nos clubs partout au pays. Nous nous assurerons de préparer nos athlètes pour les prochaines étapes en leur fournissant des compétitions où ils peuvent se mesurer à leurs compétiteurs, où les résultats sont imprévisibles, où les épreuves sont novatrices et enlevantes, et où les athlètes sont inspirés à perpétuer leur cheminement et leur croissance au sein de Biathlon Canada.

Le résumé des modifications apportées se trouve ci-dessous. Une Politique d'organisation canadienne sera communiquée avant la fin de février dans laquelle ces modifications seront intégrées.

MISE À JOUR 1 : Davantage de courses et de relais

- Donne à BiCan, en collaboration avec les organisateurs, la capacité de décider du format en fonction du nombre d'inscriptions, des besoins relatifs au DLTA, des installations, du souci de renouveler et d'innover la compétition, et des tendances actuelles.
- Veuillez consulter les mises à jour de la Politique canadienne d'organisation concernées qui apparaissent en rouge à l'Annexe 1.

Modifications au format des relais :

2019

- Catégories IBU – Relais mixte simple (RMS)
- Garçon/fille senior, hommes/femmes maîtres – Relais à deux athlètes de même genre.
 - Les relais pour les catégories non-IBU, pourraient être modifié en fonction du nombre d'inscrits et d'autres facteurs.

Raisonnement :

- Permet une équité et une égalité des genres sans créer de relais trop long.
- De courtes courses ajoutent de l'excitation pour les athlètes et les spectateurs en réduisant les écarts comparativement aux relais à trois ou quatre personnes.
- Les relais sont un élément important du développement de Biathlon Canada.
- Nous devons nous efforcer de fournir aux athlètes des occasions de prendre part à des relais compétitifs. Les relais constituent un important élément du calendrier de compétitions internationales.
- Avoir des athlètes de relais expérimentés sur l'équipe nationale est essentiel à notre succès.
- Les relais, particulièrement les RMS, donnent la meilleure chance au Canada d'être compétitif face aux nations en puissance. Nous espérons voir un effet similaire pour les petites divisions qui rivaliseront mieux avec les plus grandes.

- Si un athlète maîtrise le RMS (le relais le plus complexe, selon certains), il peut facilement transposer ses compétences aux autres relais.
- Les relais à deux sont une occasion d'augmenter le nombre d'équipes officielles (plus inclusif).
- Lorsqu'une équipe non officielle est composée de membres d'un seul genre participe à un relais mixte, elle peut prendre le départ dans n'importe quel ordre.

MISE À JOUR 2 : Points et représentations

- En 2019, nous recueillerons et nous publierons des résultats sous plusieurs formats et selon plusieurs évaluations pour l'intérêt des participants et pour tenir compte des données dans le développement du sport et des athlètes pour les années à venir.
- L'inscription et les résultats incluront : le nom, la date de naissance, l'équipe (s'il y a lieu), le club et la division.
- Il n'y aura aucun prix remis en 2019, mais les données seront affichées régulièrement à titre d'information, pour répondre aux intérêts et pour susciter la discussion.

Raisonnement :

- Permettre aux divisions, aux clubs et aux athlètes de se comparer à leurs compétiteurs.
- Fournir des occasions de compétitions plus significatives.
- Encourager le développement et l'amélioration des athlètes, des clubs et des divisions.
- Reconnaître toutes les performances (plus que les médailles).

MISE À JOUR 3 : Modifications des catégories juniors pour les harmoniser clairement avec nos catégories NorAM/UIB – Junior 15-18

- Les catégories garçon et filles seniors demeurent celles des 15-16 ans (2003-2002).
- La catégorie benjamin comprend les 15-18 ans comme pour l'IBU (2003-2000).
- Les athlètes de 15 ou de 16 ans peuvent choisir de faire partie de la catégorie garçon/fille senior ou benjamin selon ses besoins en matière de DLTA.
- L'athlète n'est pas contraint de compétitionner dans la même catégorie pour la durée de la compétition. Par exemple, l'athlète peut s'inscrire comme garçon senior pour le sprint et comme homme benjamin pour l'individuel.
- Si un athlète a besoin d'aide pour choisir sa catégorie appropriée, il peut consulter son entraîneur et/ou le personnel de Biathlon Canada ([Jacqueline Akerman](#) ou [Roddy Ward](#)).

Raisonnement :

- Harmonise la Politique canadienne d'organisation avec la structure de l'UIB, ce qui apporte davantage de clarté.

MISE À JOUR 4 : Intégration des athlètes de ski paranordique debout dans la Politique canadienne d'organisation

- En 2019, nous lancerons un projet pilote pour intégrer officiellement les parabiathlètes debout aux Championnats canadiens de biathlon. Les athlètes handicapés et non handicapés compétitionneront ensemble.

- Les parabiathlètes seront sanctionnés avec leur division ou l'équipe nationale de sport paralympique.
- Les parabiathlètes debout qui souhaitent participer aux nationaux en 2019 doivent communiquer avec Biathlon Canada avant la date limite d'inscription pour s'assurer que nous sommes en mesure de nous préparer adéquatement en collaboration avec le comité de l'organisation et le programme de ski paranordique.
- Les parabiathlètes peuvent choisir une catégorie de course appropriée à leurs besoins en matière de DLTA sans égards à leur âge. Par exemple, ils peuvent compétitionner dans une catégorie au-dessous de la leur. Le cas échéant, les résultats du parabiathlète concerné ne seront pas officiels. Veuillez communiquer avec [John Jacques](#) si vous avez des questions.
- Le ski paranordique demeure la responsabilité de Cross Country Ski de Fond Canada. Biathlon Canada ne fait qu'intégrer officiellement le ski paranordique debout à ses nationaux cette année.

Raisonnement :

- Le sport et l'activité physique aident à maintenir la bonne santé des Canadiens, ils solidifient nos communautés, et contribuent à la qualité de vie en générale. Nous souhaitons encourager l'inclusion des personnes handicapées dans les événements de Biathlon Canada. Notre objectif est la réduction, et ultimement l'élimination, des barrières spécifiques au sport qui empêchent les personnes handicapées de faire du biathlon et pour mieux développer les opportunités pour les parabiathlètes. Nous travaillons à la participation complète et active des personnes handicapées en biathlon, dans la mesure de leurs habiletés et de leur intérêt.

MISE À JOUR 5 : Reconnaissance des territoires autochtones

- Aux Championnats nationaux de l'Est et de l'Ouest, nous encourageons la reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui en sont les gardiens.
- Si possible et au moment opportun, invitez un ancien de la Première Nation et/ou le gardien du savoir de la communauté dans laquelle vous compétitionnez pour souhaiter la bienvenue aux participants.
- Si aucun ancien ou aucun gardien du savoir n'est disponible, veuillez accueillir les participants sur le territoire ancestral avec la formule suivante : « À Biathlon Canada, nous respectons les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada et les reconnaissons comme étant les gardiens du territoire sur lequel nous nous apprêtons à compétitionner/nous entraîner/nous rencontrer aujourd'hui. »
- Veuillez communiquer le personnel de Biathlon Canada ([Jacqueline Akerman](#)) pour passer en revue ce processus avant de l'appliquer, surtout si vous ressentez le besoin de recevoir de l'aide ou des directives.

Raisonnement :

- Dans le cadre de nos efforts soutenus pour renforcer le partenariat de Biathlon Canada et le sport au Canada, ainsi que d'adopter et d'appliquer les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, nous reconnaissons les territoires ancestraux des peuples autochtones et nous reconnaissons les Premières Nations, les Inuit et les Métis comme étant les gardiens du territoire à nos compétitions.

À ce jour, AUCUNE MODIFICATION ne sera apportée à l’octroi des médailles pour les relais. Nous poursuivrons nos discussions à ce sujet et une modification est prévue pour 2020, le cas échéant. Comme nous avons discuté de l’octroi des médailles pour le relais avec plusieurs, nous souhaitons vous informer que nous ne procéderons à **aucun** changement de politique pour cette année. La politique restera en vigueur tel qu’elle est écrite et les médailles seront distribuées par division en ordre de classement (politique actuelle). Nous poursuivrons toutefois nos discussions à ce sujet. Si vous avez des commentaires, n’hésitez pas à les communiquer à Jacqueline Akerman en personne ou par courriel à jakerman@biathloncanada.ca.

2.2. TYPES DE COMPÉTITIONS

2.2.1 Championnat canadien

Cinq types de compétition, en plus **des relais**, sont autorisés dans le cadre du Championnat canadien : l'individuel, le sprint, la poursuite, le relais mixte, le départ de masse, **le super sprint et les relais**. Le Championnat canadien comporte normalement quatre épreuves séparées en catégories de compétiteurs. Il doit comprendre un sprint et un relais mixte pour toutes les catégories; deux épreuves supplémentaires parmi les autres compétitions autorisées seront proposées par le comité organisateur. L'épreuve du départ de masse est cependant autorisée uniquement pour les catégories de l'UIB hommes, femmes, hommes juniors et femmes juniors. **Tous les types de compétitions et formats de relais seront déterminés année après année par Biathlon Canada en consultations avec les organisateurs.**

2.2.2 Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada comprendront deux compétitions pour chaque catégorie de compétiteurs. Les organisateurs ont le choix de proposer des épreuves parmi les suivantes : individuel, sprint, poursuite, départ de masse, **super sprint et relais**. L'épreuve du départ de masse est cependant autorisée uniquement pour les catégories UIB juniors et seniors; un individuel sera organisé pour les autres catégories, tel que mentionné au paragraphe 2.2.1.

2.2.3 Normalement, un événement de championnat d'Est ou d'Ouest comprendra un individuel et un sprint, ou un sprint et une poursuite pour toutes les classes de compétitions. **Tous les types de compétition et formats de relais seront déterminés année après année par Biathlon Canada en consultations avec les organisateurs.**

2.3 Spécifications sur les compétitions.

Les distances et les épreuves de tir de toutes les compétitions et pour toutes les catégories de compétiteurs sont précisées à l'annexe A-1.

2.3.1. Règlements canadiens particuliers

Les règlements canadiens pour la tenue des compétitions du relais mixte et de la poursuite sont différents des règlements de l'UIB. Les lignes qui suivent décrivent les différences dans les règlements à être utilisés lors du Championnat canadien et des Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. **Biathlon Canada se réserve le droit d'apporter des modifications aux relais, au besoin, avant la durée d'un championnat, en tenant compte des besoins changeants liés aux installations, à la météo, à la taille du bassin de participants et aux équipes, ainsi que la composition de ces derniers.**

2.3.1.1. Règlements des relais

Tous les relais :

- a. Le genre avec lequel le relais débute changera d'une année à l'autre. Les femmes prendront le départ les années impaires et les hommes les années paires.
- b. Les équipes officielles doivent être composées d'athlètes de la même division.
- c. Si l'espace le permet, des équipes non officielles peuvent être ajoutées.
- d. Les équipes non officielles seront placées après les équipes officielles dans la grille de départ.
- e. La composition des équipes non officielles n'est pas réglementée, afin d'encourager la participation du plus grand nombre d'athlètes possible.
- f. Chaque équipe du relais utilisera le pas de tir que définie par les règles de l'IBU (8.2.1).
- g. Même si les résultats des catégories hommes/femmes, hommes/femmes juniors sont distincts, elles feront idéalement partie des mêmes groupes de départs.
- h. Les équipes de relais mixte sont défini par les règles de l'IBU. Les relais à genre unique peuvent avoir 2, 3, ou 4 membres de l'équipe.
- i. Les relais de deux membres sont favorisés afin d'accroître la compétitivité des petites divisions et des divisions en développement, et afin d'augmenter le nombre d'équipes officielles.

Relais mixte simple :

- j. Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s.

Le relais mixte :

- k. Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s, garçons/filles seniors et hommes/femmes maîtres 35, et hommes/femmes maîtres 50; de deux hommes et deux femmes.

Relais :

- l. Les relais à genre unique peuvent être formés de deux, trois ou quatre membres.
-